

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 3 novembre 2015
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 3^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : madame Marie-Josée Boivin; monsieur Claude Cuillerier; madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice par intérim, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC15/16-11-048

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2015**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance en date du 23 octobre 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Nomination de commissaires au comité de sélection du poste de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Demande d'emprunt au comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal
 - B) Approbation des budgets des établissements pour l'année 2015-2016 – Amendement
 - C) Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2015
 - D) Rémunération des commissaires lors des comités de travail
 - 6.3. Ressources matérielles**
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - A) Dépôt du rapport annuel 2014-2015 du Protecteur de l'élève
 - B) Nomination du protecteur de l'élève et de son substitut (information verbale)
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1. Organisation scolaire**
 - A) Acte d'établissement de l'école Saint-Clément-Ouest – Adoption pour consultation
 - B) Acte d'établissement de l'école des Marguerite – Adoption pour consultation
 - 8.2. Planification stratégique**
 - 8.3. Vérification interne et reddition de compte**
 - 8.4. Communications**
 - 8.5. Mesures d'urgence**

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 du Comité exécutif
- D) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 26 septembre au 23 octobre 2015

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC15/16-11-049

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur
l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la
séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 octobre 2015, a
été remis aux commissaires le jeudi 29 octobre 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il
est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire
lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbaton du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
6 octobre 2015**

CC15/16-11-050

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il
est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la
séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 octobre 2015,
tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à
signaler.

Correspondance

Période de question du public

Les commissaires posent leurs questions.

1. Madame Véronique Landry, mère d'un enfant de la région de Verdun, a suivi le projet des Saules Rieurs. Suite à un sondage, plusieurs parents étaient en accord pour un projet participatif à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt.

Elle demande où en est la réflexion de la CSMB face au projet des Saules Rieurs.

Madame Diane Lamarche-Venne répond. L'annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde sera démolie et reconstruite, il est donc prématuré de décider ce qui sera fait de cet édifice. La vocation de cet édifice dépendra de la clientèle, de notre capacité d'accueil et des besoins du milieu. Lorsque viendra le temps d'ouvrir, le projet sera regardé selon les besoins de la clientèle.

Monsieur Dominic Bertrand complète l'information.

2. Madame Julie Cunningham, mère d'un enfant de la région de Verdun, demande si des consultations sont envisagées quant à ce qui sera fait du nouvel édifice. Est-ce que ce sera une école à part entière ou l'annexe d'une école existante ?

Madame Diane Lamarche-Venne répond que les consultations dépendront de ce qui sera décidé de faire avec la nouvelle bâtisse, le tout conformément à nos obligations légales en lien avec le projet qui sera choisi.

3. Madame Ariane Bilodeau, mère et citoyenne de Verdun, demande de quelle façon les commissaires et la Commission scolaire entendent réagir face aux coupures en éducation.

Elle se demande pourquoi les conseils d'établissement et le Conseil des commissaires ne peuvent pas adopter des résolutions afin de dénoncer les coupures qui sont faites.

Madame Diane Lamarche-Venne répond. Elle explique que la CSMB arrive à boucler son budget sans trop devoir toucher aux services dans les écoles. Le Conseil des commissaires se soucie beaucoup des conséquences qui se répercutent dans les écoles lorsqu'il doit prendre des décisions budgétaires. Elle mentionne que la plupart des compressions ont été faites de manière administrative.

La CSMB utilise différents canaux pour indiquer au gouvernement ses inconforts quant aux compressions. La voie publique n'est pas celle qui a été privilégiée par la Commission scolaire.

Quant aux conseils d'établissement, madame Lamarche-Venne indique que ce n'est pas le rôle du conseil d'établissement d'adopter de telles résolutions, il ne s'agit pas de groupes de pression, mais elle souligne cependant que les conseils d'établissement sont des entités autonomes.

Nomination de commissaires sur le comité de sélection aux postes de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Calendrier des entrevues;

Deux commissaires représentants du comité de parents, messieurs Ghislain Laporte et Jean-Marie Rugira, désirent faire partie du comité.

L'on procède au vote secret sur les candidatures.

Les résultats du vote sont les suivants :

Monsieur Jean-Marie Rugira	4 votes
Monsieur Ghislain Laporte	7 votes
1 abstention	

CC15/16-11-051

ATTENDU QUE deux postes de direction générale adjointe à la Direction générale sont vacants suite à la nomination de monsieur Dominic Bertrand au poste de directeur général et du départ à la retraite de madame Louise Gaudreault;

ATTENDU QUE l'article 4.1.2 du cadre de gestion des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel prévoit la nomination de 5 commissaires ainsi que du directeur général pour siéger au comité de sélection;

ATTENDU la présence de la directrice du Service des ressources humaines aux entrevues de sélection;

ATTENDU l'intention de mandater la firme Melanson Roy et associés inc. pour effectuer les évaluations psychométriques nécessaires;

ATTENDU la nécessité de la présence de madame Danielle Melanson aux entrevues de sélection.

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants pour siéger au comité de sélection en vue de combler les postes :

- Madame Diane Lamarche-Venne;
- Madame Suzanne Marceau;
- Madame Sonia Gagné-Lalonde;
- Monsieur Christian Desjardins;
- Madame Abi Koné, substitut;
- Monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents.

Le tout conformément au cadre de gestion portant sur l'application des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel.

**Demande
d'emprunt au
Comité de gestion
de la taxe scolaire
de l'île de
Montréal
(CGTSIM)**

CC15/16-11-052

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC15/16-09-012
- C) Lettre du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ATTENDU l'adoption de la résolution CC15/16-09-012, par le Conseil des commissaires, à l'occasion de sa séance du 1^{er} septembre 2015;

ATTENDU la lettre du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche datée du 24 septembre 2015;

ATTENDU QUE la demande d'emprunt doit parvenir au CGTSIM;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation finale relative à la réalisation devra être adressée à la Direction générale du financement lorsque le projet sera terminé;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité;

De faire état de notre demande de financement au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution CC14/15-06-177 et son amendement CC 15/16-10-029;
- C) Tableau des Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2015-2016.

Les commissaires posent leurs questions.

Madame Line Girard répond.

**Approbaton des
budgets des
établissements
pour l'année
2015-2016 –
Amendement à la
résolution
CC14/15-06-177,
amendée par la
résolution
CC15/16-10-029**

CC15/16-11-053

ATTENDU QUE, selon l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

ATTENDU QUE la résolution CC14/15-06-177 et son amendement CC15/16-10-029 du 6 octobre dernier, le Conseil des commissaires approuvait les budgets des établissements à l'exception de l'école secondaire Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Pierre-Laporte a adopté le budget le 28 octobre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence d'amender une seconde fois la résolution CC14/15-06-177 et afin d'ajouter ledit établissement au tableau des *Prévisions budgétaires des écoles et des centres — Budget 2015-2016* (extrait);

ATTENDU QUE ce budget tient compte du « cadre de gestion du budget de l'établissement » de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources financières;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver le budget 2015-2016 de l'école Pierre-Laporte, et en conséquence, d'amender la résolution CC14/15-06-177, amendée par la résolution CC15/16-10-029, afin d'ajouter ledit établissement au tableau des *Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2015-2016* (extrait).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2015

CC15/16-11-054

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) États financiers au 30 juin 2015;
- C) Documentation des auditeurs indépendants.

Monsieur Brunet, auditeur indépendant, fait la présentation de son rapport.

ATTENDU QUE les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de l'exercice terminé le 30 juin 2015 sont complétés;

ATTENDU QUE les auditeurs indépendants de la firme Brunet Roy Dubé, CPA, s.e.n.c.r.l. ont produit le rapport des auditeurs selon l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique en date du 6 octobre 2015;

ATTENDU QUE la tenue de la séance et le résumé des états financiers ont fait l'objet d'avis publics;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'exercice terminé le 30 juin 2015, lesquels montrent des revenus de 510 895 609 \$, des dépenses de 515 680 083 \$ et un surplus accumulé de 28 704 708 \$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rémunération des
membres du
conseil des
commissaires -
Amendement à la
résolution
CC15/16-09-023**

CC15/16-11-055

Documents déposés :

- A) Article 175 de la LIP;
- B) Décret 571-2015;
- C) Résolution CC 15/16-09-023
- D) Tableaux « Rémunération des commissaires (prévisionnelle) »

ATTENDU les dispositions de l'article 175 de la LIP concernant la rémunération des membres du conseil des commissaires;

ATTENDU les dispositions du décret 571-2015, en vigueur depuis 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU le montant en réserve de 8 618 \$, en vue de la rémunération aux membres des Comités de travail du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la méthode de rémunération actuelle pour la participation aux Comités de travail du Conseil des commissaires doit être révisée;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC15/16-09-023;

De rémunérer les membres des Comités de travail en fin d'année scolaire, au prorata des présences cumulées durant l'année auxdits comités, selon le montant réservé à cet effet.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dépôt du rapport
annuel du
protecteur de
l'élève**

CC15/16-11-056

Document déposé :

- A) Rapport annuel du Protecteur de l'élève

ATTENDU les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'en vertu de ces dispositions, le Protecteur de l'élève doit transmettre annuellement un rapport;

ATTENDU le dépôt au secrétariat général, le 10 juillet 2015, du rapport annuel du Protecteur de l'élève, élaboré par madame Rita Buono;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève, pour l'année scolaire 2014-2015;

De référer ledit rapport au Comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et, s'il y a lieu, recommandations pertinentes.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Maître Marie Josée Villeneuve présente les grandes lignes du dossier.

La recommandation du comité de sélection est de confier à madame Monique Thérout le poste de Protecteur de l'élève, laquelle est actuellement Protecteur de l'élève substitut et assume l'intérim depuis le départ de madame Rita Buono.

Quant au poste de substitut, la recommandation est de le confier à Madame Dominique Paillé, qui a déjà occupé le poste de protecteur de l'élève dans d'autres commissions scolaires.

Le comité de sélection était formé de cette façon:

- Membres du Comité de gouvernance et d'éthique;
- Présidente de la CSMB;
- Maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

La consultation sera faite en novembre auprès du Comité central de parents et les candidatures choisies seront soumises au Conseil des commissaires, pour approbation, à sa séance ordinaire du mois de décembre 2015.

**Nomination du
protecteur de
l'élève et de son
substitut**

**Acte
d'établissement
de l'école Saint-
Clément-ouest –
Adoption pour
consultation**

CC15/16-11-057

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'école Saint-Clément-Ouest (projet)
- C) Acte d'établissement de l'école primaire Saint-Clément Ouest créé en juin 2015
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école
- E) Résolution #CC14/15-06-167
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

ATTENDU QUE, par la résolution #CC14/15-06-167, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour la nouvelle école primaire située au 555, avenue Mitchell à Ville Mont-Royal, la nommant école Saint-Clément Ouest;

ATTENDU QUE le nom proposé en juin dernier était temporaire;

ATTENDU l'avis reçu de la Commission de toponymie du Québec en juillet dernier nous avisant que le nom de l'école Saint-Clément Ouest devait plutôt s'orthographier avec un trait d'union entre Clément et Ouest, soit école Saint-Clément-Ouest;

ATTENDU QUE, le 14 octobre 2015, les membres du nouveau Conseil d'établissement ont choisi de conserver le nom retenu en juin dernier et de ne pas le modifier;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 ainsi que du Comité régional de parents du Regroupement concerné;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation, auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Nord, le nouvel acte d'établissement de l'école Saint-Clément-Ouest, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 4 novembre 2015 au 8 janvier 2016;

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de février 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école des
Marguerite –
Adoption pour
consultation**

CC15/16-11-058

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'école des Marguerite (projet)
- C) Acte d'établissement actuel de l'école Île-des-Soeurs II créé en juin 2015
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école
- E) Résolution #CC14/15-06-166
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

ATTENDU QUE, par la résolution #CC14/15-06-166, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour la nouvelle école primaire située au 100, boulevard de l'Île-des-Sœurs à Verdun, la nommant temporairement école Île-des-Sœurs II;

ATTENDU QUE le nom proposé en juin dernier était temporaire;

ATTENDU QUE, le 5 octobre 2015, les membres du nouveau Conseil d'établissement ont choisi de ne pas conserver le nom temporaire école Île-des-Sœurs II et de renommer l'école « *école des Marguerite* »;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 ainsi que du Comité régional de parents du Regroupement concerné;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation, auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Sud, le nouvel acte d'établissement de l'école des Marguerite, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récite;

De fixer la période de consultation du 4 novembre 2015 au 8 janvier 2016;

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de février 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Denis Brousseau donne quelques informations complémentaires quant au dossier déposé.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Ani Koné présente les dossiers d'intérêt en cours à l'ACELF.

**Procès-verbal du
Comité exécutif
du 1^{er} septembre
2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne apporte quelques précisions à son rapport.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand mentionne que la CSMB a reçu 3 inspecteurs de l'Académie de France la semaine dernière. Ils ont été épatés par la qualité de la présentation faite par les services éducatifs et par les actions que nous mettons en place à la Commission scolaire.

Il souligne que, cette semaine, nous recevrons également une délégation de 22 Belges qui viennent aussi pour voir quelles sont nos pratiques pour les élèves HDAA.

Finalement, monsieur Bertrand explique que, la nuit dernière, la CSMB a reçu une alerte à la bombe, comme plus d'une centaine d'école au Québec et en Ontario. Nous avons travaillé en collaboration avec le SPVM afin de gérer l'événement. Tout s'est très bien déroulé et nous avons déjà reçu, ce matin, beaucoup d'informations qui permettaient de croire qu'il s'agissait d'un canular. La situation a tout de même été prise très au sérieux par les autorités.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 20, la séance levée.

La présidente

La secrétaire générale